

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22.10

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) – CONTRACTUALISATION AVEC L'ÉTAT

Les contrats de relance et de transition écologique ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires.

Ils ont été créés pour **associer les collectivités à la relance à travers leur projet de territoire**.

Les contrats répondent à 3 enjeux :

1. Contribuer à la réussite de France relance
2. Accompagner la concrétisation des projets de territoire vers un modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire
3. Simplifier les dispositifs de contractualisation existants.

Ces contrats formalisent les moyens financiers engagés ainsi que les moyens mobilisés en matière d'ingénierie et d'animation.

Les crédits mobilisables sont :

- DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)
- DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)
- FNADT (fonds national d'aménagement et de développement du territoire)

Les contrats pourront être abondés en crédits du volet territorial (CPER) et des fonds européens.

Un accompagnement financier ou en ingénierie de partenaires sera également proposé (banque des territoires, ADEME...)

LE CRTE DE SAINT-LÔ AGGLO

Le contrat élaboré reflète la vision politique pour le développement du territoire de l'Agglo, basée sur 3 axes :

1. L'Agglo attractive (assurer une croissance économique et un accueil de la population)
2. L'Agglo solidaire : valoriser la ruralité pour un développement réussi à l'ensemble des communes

3. L'Agglo durable : mettre en œuvre la transition environnementale en cultivant l'innovation et en améliorant la qualité de vie.

Le CRTE est conclu pour 6 ans (2021-2026).

Les opérations figurant dans le contrat répondent à des critères de transition écologique et s'intègrent au sein d'un projet global à l'échelle du territoire.

Un appel à candidatures pour recenser les projets communaux a été lancé en juin 2021 autour de 4 thématiques :

- Rénovation énergétique des bâtiments communaux
- Réhabilitation des cœurs de bourg
- Développement des mobilités douces communales
- Accès aux services et équipements de proximité

De nouvelles opérations pourront être intégrées au long du contrat.

CRTE de Saint-Lô Agglo :

33 fiches-projets

74 M€

17 communes (*Saint-Lô, Torigny-les-Villes, Thèreval, Tessy-Bocage, Gouvets, Bourgvallées, La Luzerne, Marigny-le-Lozon, Dangy, Condé-sur-Vire, Quibou, Saint-Clair-sur-l'Elle, Carantilly, Moon-sur-Elle, Canisy, Cerisy-la-Forêt, Agneaux*)

21 projets portés par Saint-Lô Agglo

AIDE FORFAITAIRE POUR L'ACQUISITION DE COMPOSTEURS

Au 1^{er} janvier 2024, l'obligation légale de séparer les biodéchets à la source sera effective.

Aussi dans le cadre de son nouveau schéma de collecte et en prévision de cette nouvelle réglementation, Saint-Lô Agglo va proposer sur présentation de justificatifs d'achat de verser **une aide forfaitaire à l'acquisition d'un composteur d'un montant de 20€ par matériel acheté.**

7000 composteurs sont aujourd'hui déployés sur le territoire et la demande des usagers est croissante.

Cette décision permet donc de répondre aux enjeux suivants :

- Inciter au compostage individuel pour diminuer la part des biodéchets dans le bac d'ordures ménagères résiduelles (bac gris)
- Laisser le choix aux usagers de choisir le type et format de composteur

Contact presse Saint-Lô Agglo :

Cécile Fournier

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22

cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr

[espace presse] saint-lo-agglo.fr -   

